



ARRETE N° 45/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame BAZIN Aline qui représente la manifestation «la grande lessive».

CONSIDERANT LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DE DESSINS SUR LA PLACE GEORGES BISSON A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame BAZIN Aline « La Grande lessive » est autorisée à occuper le domaine Public Place Georges Bisson à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge **le Mardi 18 Mars 2025 de 08h00 à 17h15** dans le cadre de l'exposition de dessins des enfants de l'école des Rosiers de Livarot.

ARTICLE 2 : Des ficelles tendues seront installées par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'AUGE pour faciliter l'accrochage des dessins.

ARTICLE 3 : Madame BAZIN Aline s'engage à retirer l'installation à l'issue de l'exposition à 17h15.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Aux services Techniques de Livarot-Pays d'Auge

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, Le 10 mars 2025.

Le Maire Déléguée de LIVAROT,

Vanessa BONHOMME

